CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E201474** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2025**

ÉDITÉ LE **30/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2023
Forme juridique : SAS
Capital : 450 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SCHILTIGHEIM

Siret : **952 227 577 00014**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4761033
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1 287603
Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 287603
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : **THERMO MAINTENANCE**

58 RUE PRINCIPALE
67470 TRIMBACH

Téléphone : 03 88 94 73 84 **Fax :**
Portable : 06 78 51 71 30

Site Internet : www.thermomaintenance.fr
E-mail : thermomaintenance@orange.fr

Responsabilité légale :
GRP CHRIST INVEST (952 242 014) / CHRIST MANUEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/12/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	09/12/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	09/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/12/2021
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/06/2023
o Poêle ou insert bois	01/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/06/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.